



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION - GROUPE

---

Nos conditions générales de vente s'appliquent dans le cadre de la réglementation en vigueur et, notamment, du décret n°94.490 du 15 Juin 1994. L'achat d'un séjour implique de la part de l'acheteur l'acceptation de l'ensemble des dispositions des conditions générales de vente ci-dessous. Les tarifs et conditions générales « groupes » sont consentis à partir de 20 personnes.

## 1/ RÉSERVATION ET RÈGLEMENT DU SÉJOUR

### 1.1 Moyens de réservation :

Les réservations peuvent être effectuées par courrier, mail, téléphone ou via le formulaire de contact de notre site web <https://www.bordeciel.fr/> et doivent inclure l'effectif, la prestation choisie ainsi que le type d'hébergement souhaité. L'appel téléphonique permet d'obtenir des informations complémentaires à celles contenues dans les brochures de vente.

### 1.2 Proposition de réservation :

Après contact, un devis sera envoyé par le Village Bord de Ciel, incluant le détail des prestations et les conditions financières.

### 1.3 Confirmation :

La réservation est confirmée après réception d'un acompte de 30 % du montant total du séjour et du devis signé dans un délai de 10 jours. Passé ce délai, la réservation sera annulée.

### 1.4 Règlement du séjour :

- Acompte initial de 30 % à la réservation.
- Le solde est à régler à l'arrivée lors de la remise des clés.

## 2/ CONDITIONS D'ACCUEIL

### 2.1 Arrivées :

Le client doit se présenter à la date et à l'heure prévues dans le contrat. En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera accordé pour les périodes non consommées.

## **2.2 Annulation :**

Des frais d'annulation seront appliqués selon les délais avant le début du séjour :

- Plus de 90 jours : 10 %
- Entre 90 et 30 jours : 30 %
- Entre 29 et 15 jours : 50 %
- Moins de 15 jours : 100 %

## **2.3 Modification :**

Dans le cas où le séjour serait modifié sur des éléments essentiels, avant son commencement, du fait de la SAS Bord de Ciel, le client peut, dans un délai de 7 jours après avoir été averti :

- soit mettre fin à la réservation et l'acompte versé lui sera restitué intégralement
- soit accepter de participer au séjour modifié en signant un avenant au contrat, précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entraînent.

### **2.3.1 Modification d'effectifs :**

#### **2.3.1.1 Concernant l'hébergement**

Le client s'engage à confirmer au minimum 2 mois avant la date d'arrivée le nombre de participants. En cas de modifications, il lui sera adressé un avenant qui devra être retourné signé. A défaut, le tarif prévu au devis initial restera dû.

Toute diminution d'effectif moins de 2 mois avant la date de début de séjour ne sera pas prise en compte.

Toute augmentation d'effectifs, entrainera une facturation supplémentaire. En outre, la SAS bord de ciel ne saurait garantir la disponibilité de couchages supplémentaires non prévus au devis initial.

#### **2.3.1.2 Concernant la restauration**

Les commandes de repas restent dues en cas d'annulation moins de 15 jours ouvrés avant la date d'arrivée.

## **3/ PRIVATISATION D'ESPACES & PRESTATIONS**

### **3.1 Privatisation Salle de réception avec ou sans cuisine / Chapiteau Cabane-Cuisine**

Mise à disposition de locaux conformément à votre contrat. Le locataire prendra possession des locaux et installations dans leur état parfait de fonctionnement et de propreté. Il s'engage à les utiliser exclusivement pour le déroulement des activités pour lesquelles la location lui a été accordée.

Un contrat de privatisation de salle et/ou cuisine ou chapiteau cabane-cuisine sera remis au client au moment de la réservation, il précisera l'ensemble des options choisies ainsi que les droits et obligations des parties. Ce contrat devra être retourné signé en même temps que la confirmation de réservation du séjour.

### **3.2 Prestations de restauration**

Possibilité de petit déjeuner – brunch- déjeuner et diner sur réservation au moins 15 jours avant la date d'arrivée.

## **4/ CAUTION ET FRAIS SUPPLÉMENTAIRES**

### **4.1 Caution :**

Caution hébergement : 200€/logement

Caution salle : 2500€

Caution salle et cuisine professionnelle équipée : 5000€

Caution chapiteau 2500€

Les cautions sont restituées à l'issue de l'état des lieux de sortie (déductions faites d'éventuelles dégradations ou état d'hygiène et de propreté non acceptable).

### **4.2 Retard de départ :**

Les départs doivent se faire à 10h30 maximum. Si le client ne libère pas la maisonnette avant 10h30 le jour du départ, 30 € par heure de retard seront facturés.

### **4.3 Ménage :**

Le ménage de la maisonnette doit être effectué par le client avant le départ. Si celui-ci n'est pas réalisé, un montant de 50 € sera déduit de la caution.

### **4.4 Suppléments :**

- Taxe de séjour de 0,86 € par adulte et par nuit.
- Location de draps, linge de toilette, ou lit bébé (en option).
- Possibilité de pension complète (à partir de 12 personnes), demi-pension (à partir de 12 personnes) ou petit-déjeuner sur réservation.

## **5/ RÈGLES D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS**

Les équipements communs (piscine, terrains de jeux, barbecues, aire de jeux pour enfants, etc.) sont mis à disposition des clients sous réserve du respect des règles d'utilisation affichées sur les lieux. Toute infraction à ces règles peut entraîner l'expulsion immédiate du Village sans remboursement ni compensation. Le Village se réserve le droit de réclamer des frais en cas de dégradations causées aux équipements.

## **6/ ANIMAUX DOMESTIQUES**

Les animaux domestiques sont autorisés sous certaines conditions :

- Les propriétaires doivent s'assurer qu'ils ne dérangent pas les autres vacanciers et qu'ils respectent la propreté des lieux.
- Un supplément de 5 € par jour et par animal sera appliqué.
- Les animaux doivent être tenus en laisse dans les parties communes.

En cas de non-respect, le Village se réserve le droit de demander le départ du client sans remboursement.

## **7/ ASSURANCES**

Les clients doivent être couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages causés à des tiers ou au bien loué pendant leur séjour. Il est également recommandé de souscrire une assurance annulation, notamment pour des cas imprévus comme une maladie, un accident ou des événements de force majeure.

## **8/ FORCE MAJEURE**

En cas d'événements indépendants de la volonté du Village (catastrophes naturelles, restrictions sanitaires, grèves, etc.) empêchant l'exécution normale du séjour, le Village se réserve le droit d'annuler ou de reporter le séjour. Dans ce cas, aucun frais ne sera appliqué pour l'annulation, et l'acompte sera remboursé intégralement ou pourra être reporté pour une future réservation.

## **9/ PROTECTION DES DONNÉES**

Conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), les informations personnelles recueillies lors de la réservation sont utilisées uniquement pour la gestion du séjour et ne seront ni vendues ni transmises à des tiers. Les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de leurs données en contactant le service de réservation.

## **10/ MODALITÉS DE PAIEMENT ET NON-PAIEMENT DU SOLDE**

Le solde du séjour doit être réglé à l'arrivée lors de la remise des clés. En cas de non-paiement à l'arrivée, le Village se réserve le droit d'annuler la réservation. Dans ce cas, le client perdra l'acompte versé, et les lieux seront immédiatement remis à la disposition du Village pour une nouvelle réservation.

## **11/ ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS**

### **11.1 Assurance pour l'événement**

Les espaces de réception privatisés au sein du Village Bord de Ciel doivent être assurés sous la responsabilité du client durant toute la durée du séjour. Le client s'engage donc à fournir aux propriétaires du Village Bord de Ciel une attestation d'assurance couvrant l'événement prévu au plus tard le jour d'arrivée avant la remise des clés. En cas d'absence de justificatif d'assurance, aucun accès aux locaux ne sera autorisé.

### **11.2 Vols et dégradations :**

Le Village Bord de Ciel décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation d'objets personnels. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur.

### **11.3 Litiges :**

Toute réclamation relative au séjour doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivant la fin du séjour à l'adresse suivante :

SAS Bord de Ciel - Chemin de l'Escapade - 82160 Caylus.